



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/01/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage

14/01/2020

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-04 : Approbation du compte administratif 2019 budget annexe « SERVICE ASSAINISSEMENT »

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement » font apparaître les résultats suivants :

Reports Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	152 833,01 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	13 814,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	1 767,24 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	46 972,17 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	00,00 €
En recettes pour un montant de :	00,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	00,00 €
--	---------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 00,00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 33 158,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 et leur affectation tels que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

